

Centre de santé et de services sociaux  
Richelieu-Yamaska

affilié à  UNIVERSITÉ DES  
SHERBROOKE

 **CMR** CENTRE MONTÉRÉGIE  
DE RÉADAPTATION  
Passion, innovation, partenariat - reflet de notre engagement

 CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE  
INTELLECTUELLE ET EN TROUBLES  
ENVAHISSANTS DU DÉVELOPPEMENT  
de la MONTÉRÉGIE-EST

 **inlb**  
Institut Nazareth  
& Louis-Braille



## PROTOCOLE D'ENTENTE

VISANT L'INTÉGRATION DES ENFANTS HANDICAPÉS DANS LES PROGRAMMES  
CAMPS DE JOUR MUNICIPAUX EN PÉRIODE ESTIVALE

ENTRE

**Le Centre de santé et de services sociaux Richelieu-Yamaska  
(Territoire du CLSC des Patriotes)**

**Le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles  
envahissants du développement de la Montérégie-EST**

**Le Centre montréalais de réadaptation**

**L'Institut Nazareth et Louis-Braille**

ET

**LES MUNICIPALITÉS DE:**

**Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire,  
Otterburn Park, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Basile-le-Grand,  
Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-Charles-sur-Richelieu,  
Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste,  
Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil**

**Territoire du CLSC des Patriotes**

**OCTOBRE 2014**

## REMERCIEMENTS

La Table de concertation des organismes de personnes handicapées du CSSSRY, territoire du CLSC des Patriotes tient à remercier l'ensemble des intervenants qui ont été impliqués durant le processus menant à l'élaboration de ce protocole d'entente. Leur contribution fut un gage de réussite.

**Nicole Brie**, chef des programmes FEJ 0-17 ans, DI/TED et SMJ, CSSSRY/CLSC des Patriotes

**Raymond Couture**, conseiller à l'intervention collective régionale, Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)

**Liette Dion**, conseillère à l'intervention collective régionale, Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)

**Marie-Claude Duguay**, chef de division – activités sportives et récréatives, ville de Mont-Saint-Hilaire

**Gaétane Gobeil**, directrice - Association des personnes handicapées de la Vallée-du-Richelieu (APHVR)

**Gérard Guimond**, directeur général, Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu (PCVR)

**Jean-Guy Jacques**, organisateur communautaire, CSSSRY/CLSC des Patriotes

**Maggie Lafleur**, intervenante sociale, CSSSRY/CLSC des Patriotes

**Chantal Lafontaine**, directrice des loisirs, ville d'Otterburn Park

**Marc-André LeBlanc**, directeur des services récréatifs et culturels, municipalité de McMasterville

**Jean Lemonde**, directeur général, Zone loisir Montérégie

**Marie-Josée Marchand**, coordonnatrice aux programmes de loisir, ville de Saint-Basile-le-Grand

**Gabriel Michon**, organisateur communautaire, CSSSRY/CLSC des Patriotes

**Dominique Moquin**, chef de programmes jeunesse, Centre montérégien de réadaptation

**Karoline McGraw**, conseillère à l'intervention collective régionale, Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)

**Julie Pelletier**, coordonnatrice au service des loisirs et de la vie communautaire, ville de Beloeil

**Raynold Perrée**, coordonnateur des services de réadaptation, Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Montérégie-Est (CRDTED-ME)

**Richard Rioux**, directeur du site, La Colonie les Bosquets Albert-Hudon

**Claude St-Hilaire**, coordonnateur clinique, CSSSRY/CLSC des Patriotes

L'ensemble de la démarche a permis de tisser des liens avec de nouveaux partenaires de la communauté et ainsi établir de nouvelles bases dans la dispensation de services. Cela pour le bénéfice ultime des enfants handicapés.

## **1. CONTEXTE DE L'ENTENTE**

Considérant les besoins exprimés par les municipalités de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil et en lien avec l'intégration des enfants handicapés dans les programmes de camps de jour municipaux en période estivale, il est proposé de formaliser une offre de services spécifiques pour la clientèle des enfants présentant une déficience intellectuelle, un trouble envahissant du développement ou une déficience physique (procédures jointes<sup>1</sup>).

Les partenaires concernés par la présente entente sont le CSSS Richelieu-Yamaska, le CRDITD Montérégie-Est, le Centre montérégien de réadaptation et l'Institut Nazareth et Louis-Braille ainsi que les services des loisirs des municipalités faisant partie du présent protocole d'entente.

## **2. CLIENTÈLE CIBLE**

**2.1** Les jeunes d'âge scolaire présentant une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme ou une déficience physique désirant participer à un programme de camp de jour municipal en période estivale. L'offre de services de chaque municipalité précise les groupes d'âge ciblés.

**2.2** Les parents, par le biais d'une intervention auprès d'eux, si la situation le requiert.

## **3. NATURE DES SERVICES OFFERTS PAR LES MUNICIPALITÉS**

**3.1** Promouvoir le programme (procédures<sup>1</sup>) d'accompagnement auprès de ses citoyens.

**3.2** Recevoir les formulaires de renseignements<sup>2</sup> de même que les calendriers de fréquentation<sup>4</sup> (pour les municipalités qui l'utilisent) et s'assurer qu'ils sont complétés adéquatement.

**3.3** Acheminer le formulaire de demande d'étude des dossiers<sup>3</sup> et le formulaire de renseignement<sup>2</sup> aux organismes concernés tout en respectant le sceau de la confidentialité défini à l'intérieur du protocole. S'assurer que la signature du parent témoignant de l'autorisation de communiquer entre les organismes et les municipalités est bien visible sur la copie acheminée.

**3.4** Participer au comité consultatif coordonné par le CSSSRY.

**3.5** Remplir le formulaire de subvention du programme d'accompagnement en loisir des personnes handicapées et l'acheminer dans les délais requis à Zone Loisir Montérégie.

**3.6** À la lumière des informations reçues, décider des ressources à mettre en place et la manière dont se fera l'intégration du jeune.

**3.7** Informer les parents du résultat de l'analyse des dossiers et des possibilités d'accompagnement, en fonction du budget et des ressources disponibles à la municipalité et les référer si nécessaire.

**3.8** Acheminer le formulaire de suivi administratif<sup>5</sup> au CSSSRY et aux établissements concernés.

- 3.9 Embaucher le personnel d'accompagnement et s'assurer de leur formation.
- 3.10 Faire connaître au personnel des camps de jour les modalités de la présente entente et interpellé les partenaires au besoin.
- 3.11 Pendant la période estivale, si besoin, s'assurer de communiquer avec les organismes impliqués auprès du jeune.

## 4. NATURE DES SERVICES OFFERTS PAR LE CSSSRY

### 4.1 *Information et sensibilisation du personnel :*

Contribution à la formation des accompagnateurs et autres membres du personnel du camp de jour sur le plan des différentes problématiques et en lien avec des comportements (opposition, agressivité démesurée, isolement, etc.) ou celui de leurs parents (séviçes, encadrement parental déficitaire, problèmes d'adaptation aux manifestations et/ou besoins particuliers de leur enfant, etc.), donc tout problème à teneur psychosociale et de santé.

### 4.2 *Analyse des besoins de l'enfant :*

Les intervenants CSSS, de concert avec les autres partenaires, offriront un soutien dans le processus d'analyse permettant de déterminer l'orientation des enfants **que nous desservons (enfant ayant un suivi actif au CSSSRY)** dans le cadre de notre mandat première ligne CSSS. Dans les cas non actifs, ils offriront une contribution pour établir le ratio d'encadrement nécessaire pour l'enfant (sans données nominatives).

### 4.3 *Soutien et aide :*

Lors de la phase d'intégration de l'enfant dans le camp de jour ciblé, l'intervenant actif auprès du jeune ou de sa famille pourra offrir un soutien plus accru au personnel du camp de jour pour permettre l'intégration du jeune. Il pourra également donner des conseils sur les stratégies à adopter. **Pour un enfant ayant un suivi actif au CSSSRY**, à tout autre moment lorsque l'enfant vit une problématique dans le camp de jour, les intervenants du CSSS (équipes des infirmières et des travailleurs sociaux) pourront intervenir. **Pour un enfant n'ayant pas un suivi actif au CSSSRY**, le personnel du camp pourra communiquer avec un intervenant inscrit sur le calendrier de garde (volet santé et volet psychosocial) qui leur sera remis dès le début de la période de camp estivale. L'autorisation écrite et verbale du parent est requise pour savoir si l'enfant a un dossier et pour en divulguer l'information pertinente à la situation. En l'absence d'une telle autorisation, l'intervenant ne pourra donner que des conseils d'ordre général.

## 5. NATURE DES SERVICES OFFERTS PAR LE CRDITED M-E

- 5.1 Pour des enfants recevant des services d'adaptation ou de réadaptation, les intervenants peuvent offrir un soutien dans le processus d'analyse permettant de déterminer l'orientation en camp ségrégué ou régulier des enfants.
- 5.2 Pour les enfants recevant des services d'adaptation et de réadaptation, les intervenants peuvent soutenir l'intégration de ceux-ci en sensibilisant les moniteurs ou responsables des camps de jour sur les caractéristiques individuelles de chaque enfant et en proposant des façons de faire pour adapter leurs activités aux enfants. De plus, ils peuvent offrir les conseils et le soutien lorsque l'enfant vit des difficultés lors de son séjour au camp durant la période estivale.

- 5.3 Le CRDITED M-E s'engage à répondre aux responsables des camps de jour de la région de Beloeil **dans un délai maximal de 48 heures**, lorsque l'enfant vit une problématique qui peut mettre en péril son intégration en camp de jour. Les modalités devront être convenues avec le coordonnateur du territoire.

## 6. NATURE DES SERVICES OFFERTS PAR LE CMR

- 6.1 Information et sensibilisation au personnel en lien avec la **déficience motrice, auditive** ou de **langage**.
- Collaborer à la formation des accompagnateurs et des moniteurs avant ou pendant la durée de l'activité.
  - Donner un avis clinique et proposer des stratégies à privilégier pour favoriser l'intégration.
  - Suggérer des adaptations de l'environnement physique et matériel.
- 6.2 Il est important de préciser que pour les demandes en lien avec les besoins spécifiques de l'enfant, les professionnels du CMR peuvent offrir des interventions et émettre des recommandations dans le but de faciliter l'intégration des usagers ayant un dossier ouvert au CMR et recevant des services d'adaptation/réadaptation. Les professionnels ne peuvent agir comme accompagnateur.
- 6.3 Interventions lors de l'intégration (*demande en lien avec les besoins spécifiques de l'enfant*)
- Liées aux déplacements :
    - Sensibilisation à la déficience motrice, auditive ou de langage et ses impacts sur les déplacements dans le contexte de l'activité de loisir.
    - Sécurité dans les déplacements autonomes avec ou sans aide technique ou humaine.
    - Accessibilité de l'environnement intérieur et extérieur.
    - Enseignement et pratique des techniques de transfert sécuritaire.
    - Enseignement et entraînement à l'utilisation d'aides techniques à la mobilité.
    - Suggestions d'adaptation de jeux et d'activités.
  - Liées aux activités de la vie quotidienne :
    - Sensibilisation à la déficience motrice, auditive ou de langage et ses impacts dans les activités de la vie quotidienne.
    - Sensibilisation et recommandations de stratégies à adopter lors d'activités auprès d'un enfant ayant une déficience motrice, auditive ou de langage.
    - Enseignement et pratique de techniques spécifiques liées à la nutrition (prise de repas), aux soins corporels, à l'habillage et au déshabillage, etc.
    - Enseignement et entraînement à l'utilisation des aides techniques (matérielles, visuelles, humaines).
    - Suggestions d'adaptation de jeux et d'activités.
  - Liées à la communication :
    - Sensibilisation à la déficience motrice, auditive ou de langage et ses impacts dans la communication avec l'adulte, les pairs et dans un groupe (communication réceptive et expressive).
    - Sensibilisation et recommandations de stratégies à adopter lors d'activités auprès d'un enfant ayant une déficience motrice, auditive ou de langage.
    - Enseignement des modes de communication spécifiques aux déficiences (compréhension, décodage, interprétation, échange dans un contexte de groupe, etc.).

- Enseignement et entraînement à l'utilisation d'aides à la communication et à l'audition.
- Suggestions d'adaptation de l'environnement.
- Suggestions d'adaptation de jeux et d'activités.
- Liées à la socialisation :
  - Sensibilisation à la déficience motrice, auditive ou de langage et ses impacts dans les interactions sociales.
  - Enseignement et recommandations sur les comportements favorisant l'intégration de l'enfant dans les activités.
  - Enseignement de stratégies spécifiques liées aux interactions sociales selon les déficiences.

## 7. NATURE DES SERVICES OFFERTS PAR L'INLB

### 7.1 *Information et sensibilisation au personnel* :

- Collaborer à la formation des accompagnateurs et moniteurs avant ou pendant la durée de l'activité.
- Donner un avis clinique et proposer des stratégies à privilégier pour favoriser l'intégration.
- Suggérer des adaptations de l'environnement physique et matériel.

### 7.2 *Interventions lors de l'intégration (demandes en lien avec les besoins de l'enfant)* :

- Liées aux déplacements :
  - Sensibilisation à la déficience visuelle et impact de la pathologie sur les déplacements.
  - Disponibilité pour se rendre sur le lieu des activités afin d'évaluer les besoins du jeune.
  - Sécurité des déplacements autonomes, avec ou sans aide.
  - Accessibilité de l'environnement intérieur et extérieur.
  - Enseignement et pratique des techniques de guide-voyant.
  - Enseignement et entraînement à l'utilisation des aides techniques.
  - Familiarisation aux lieux.
  - Suggestions d'adaptation de jeux et d'activités.
- Liées aux activités de la vie quotidienne :
  - Sensibilisation et impact de la déficience visuelle de l'enfant sur les activités.
  - Sensibilisation et recommandations de stratégies à adopter auprès d'un enfant ayant une déficience visuelle lors d'activités.
  - Enseignement et pratique de techniques liées à la nutrition (prise de repas), aux soins corporels, à l'habillage et déshabillage...
  - Enseignement et entraînement à l'utilisation des aides techniques.
  - Suggestions d'adaptation de jeux et d'activités.
- Liées à la communication :
  - Recommandations permettant l'accès à l'information.
  - Suggestions d'adaptation de l'environnement.
  - Enseignement et entraînement à l'utilisation des aides techniques.
- Liées aux services psychosociaux :
  - Recommandations sur les comportements favorisant l'intégration de l'enfant dans les activités.

- 7.3 Il est important de préciser que les professionnels de l'Institut Nazareth et Louis-Braille peuvent offrir des interventions et émettre des recommandations dans le but de faciliter l'intégration des usagers ayant un dossier ouvert à l'Institut. Cependant, ils ne peuvent agir comme accompagnateurs.
- 7.4 Aucun service d'urgence n'est offert à l'Institut Nazareth et Louis-Braille en lien avec la déficience visuelle.

## 8. RESPONSABILITÉS DES PARTIES

- 8.1 En vertu des règles de confidentialité liées à la Loi des services de santé et des services sociaux, l'autorisation des parents sera requise pour impliquer le CESSRY, le CRDITED ME, le CMR ou l'INBL. À défaut d'une telle autorisation, l'information échangée devra se limiter à des conseils généraux. Les municipalités sont responsables d'obtenir l'autorisation.
- 8.2 Les partenaires participeront à un échange par le biais d'un comité consultatif constitué d'un représentant de chacun des signataires dans le but de donner un avis clinique sur les facteurs personnels tels que l'intégrité et les déficiences organiques ainsi que sur les capacités et les incapacités théoriques liées aux aptitudes de l'enfant et de suggérer des ressources ou des moyens pour faciliter sa participation.
- 8.3 Les parties s'engagent à tenir une rencontre bilan après la période estivale.
- 8.4 Tout au long du processus, advenant une problématique susceptible de compromettre l'intégration ou le séjour de l'enfant en camp de jour, la municipalité communiquera avec le répondant d'un établissement partenaire impliqué auprès du jeune et ils conviendront ensemble des suites à donner.
- 8.5 Les partenaires pourront s'adjoindre d'autres organismes et établissements du milieu afin de maximiser le soutien aux municipalités et favoriser l'intégration des enfants handicapés dans les camps de jour en période estivale.

## 9. SIGNATURE ET RENOUELEMENT DE L'ENTENTE

La présente entente se renouvelle automatiquement chaque année à moins d'avis contraire de l'une ou l'autre des parties.

**EN FOI DE QUOI**, les parties ont signé :

<i>Pour le Centre de santé et de services sociaux Richelieu-Yamaska</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
<i>Pour le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement Montérégie-Est</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
<i>Pour le Centre Montérégien de réadaptation</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>

<i>Pour l'institut Nazareth et Louis-Braille</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
<i>Pour la ville de Beloeil</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
<i>Pour la ville de McMasterville</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
<i>Pour la ville de Mont-Saint-Hilaire</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
<i>Pour la ville d'Otterburn Park</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
<i>Pour la ville de Saint-Basile-le-Grand</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
<i>Pour la ville de Saint-Bruno-de-Montarville</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
<i>Pour la municipalité Saint-Antoine-sur-Richelieu</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
<i>Pour la municipalité Saint-Charles-sur-Richelieu</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
<i>Pour la municipalité Saint-Denis-sur-Richelieu</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
<i>Pour la municipalité Saint-Jean-Baptiste</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
<i>Pour la municipalité Saint-Marc-sur-Richelieu</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
<i>Pour la municipalité Saint-Mathieu-de-Beloeil</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>

<sup>1</sup> Annexe 1 Procédures pour l'intégration des enfants

<sup>2</sup> Annexe 2 Formulaire de renseignements

<sup>3</sup> Annexe 3 Formulaire demande d'étude des dossiers

<sup>4</sup> Annexe 4 Calendrier des fréquentations

<sup>5</sup> Annexe 5 Formulaire suivi administratif